



Division
Des Personnels enseignants
du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DP2

Référence
Listes d' Aptitude et stages longs

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER
04 91 99 67 52

Fariza MOULAÏ
04.91.99.67.46
Fax
04 91 99 67 81
Mél.

Ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique des
Services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles

sous couvert de :

- Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale
- Mesdames et Messieurs les Principaux
de collège

Marseille, le 19 novembre 2012

**OBJET : Appel à candidatures aux listes d'aptitude et aux stages longs -
Rentrée 2013**

1 – LISTES D'APTITUDE : I.E.N – Directeur EREA – D.D.E.A.S

La présente note de service concerne :

- la liste d'aptitude pour l'accès au corps des I.E.N (décret n° 88-643 du 5 mai 1988, article 6),
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA),
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement spécialisé à propos desquelles il convient de veiller à préciser le type de liste d'aptitude retenue :
 - Ecole élémentaire spécialisée,
 - Ecole annexe et d'application,
 - Centre Médico Psycho Pédagogique (C.M.P.P.),
 - Ecole d'éducation spéciale ou comportant au moins trois classes spécialisées.

Les maîtres candidats à ces listes d'aptitudes sont invités à me faire parvenir leur demande manuscrite avant le :

vendredi 7 décembre 2012 délai de rigueur.

Les dossiers d'inscription correspondant à ces diverses listes leur seront envoyés ultérieurement. Les candidats devront joindre **obligatoirement à leur demande une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.**



2/2

2- STAGE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989)

Les maîtres candidats sont invités à me faire parvenir directement leur demande manuscrite avant le :

vendredi 7 décembre 2012.

Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.**

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le :

Vendredi 14 décembre 2012, délai de rigueur.

Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le :

Vendredi 11 janvier 2013.

3 – STAGE LONG DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE (DDEEAS)

Les maîtres candidats sont invités à lire attentivement l'arrêté du 19 février 1988 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995, et la circulaire n° 95- 003 du 4 janvier 1995 (B.O.E.N. N°2, 5 et 6 des mois de janvier et février 1995) et à me faire parvenir leur demande manuscrite avant le :

Vendredi 7 décembre 2012, délai de rigueur.

Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.**

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le :

Vendredi 14 décembre 2012, délai de rigueur.

Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le :

Vendredi 11 janvier 2013.

Pour le Directeur académique
Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD